

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2019/2020
ADDITIF N°52

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 6 décembre 2019 à 10h00 au 11 décembre 2019 à 14h00.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée aux majeurs.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

Les participants sont invités à choisir une date de spectacle parmi les 3 dates proposées dans la question précisée en annexe.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 9 (neuf) participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question.

Tirage au sort des gagnants à concurrence du nombre de lots disponibles pour chaque date de concert.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **5 lots « 2 places pour assister au spectacle de ARY ABITTAN à Paris à l'Olympia le 13 décembre 2019 »** (sans valeur marchande).

Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux du spectacle par leurs propres moyens. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation du spectacle. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du spectacle.

- **2 lots « 2 places pour assister au spectacle de ARY ABITTAN à Paris à l'Olympia le 14 décembre 2019 »** (sans valeur marchande).

Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux du spectacle par leurs propres moyens. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation du spectacle. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du spectacle.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

- **2 lots « 2 places pour assister au spectacle de ARY ABITTAN à Paris à l'Olympia le 15 décembre 2019 »** (sans valeur marchande).

Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux du spectacle par leurs propres moyens. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation du spectacle. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du spectacle.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.